

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Conseillers de la Communauté  
en exercice : 39

EFFECTIF LEGAL : 39

Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 12.05.2026  
Convocations faites  
Les 22.04.2026 et 29.04.2026

Délibération  
N°2026-05-048 Bis

Annule et remplace la  
délibération n°048 :  
Commission d'Appel  
d'Offres (CAO) : fixation des  
conditions de dépôt des  
listes

ARRÊTÉ n° 2025-670 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 06.10.2025

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, et le mardi cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2026, sous la présidence de Monsieur Mathieu SONNET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Mmes Valérie D'AMARIO, Marielle SAXE, M. Pascal GILLAUD, Mme Liliane PASSEFORT, M. Dominique BERNIER, Mme Magali CAPLET, MM. Dominique HAMAIDE, Mme Angélique WAUTOT, M. Gérard DELATTE, Mme Jennifer PECHEUX, M. Raphaël SPYT (à partir du point n°2026-05-024), Mme Roseline MADDI, MM. Jean-Claude JACQUEMART, Olivier DIEUDONNE, Mmes Priscillia MAZZA, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Mme Evelyne DEVOUGE-AUDART, M. Cédric JAGIELSKI, Mme Stéphanie CHACEL, M. Romain ZOLTOWLOS, Mme Carole ARIBI, M. Pierre JANIK, Mme Marion JACQUEMIN, MM. Hacı-Durmus DEMIR (à partir du point n°2026-05-025), Jean-Pol DEVRESSE, Mmes Albane WASLET, Isabelle COQUET, M. Philippe RAVIART.

Absents excusés : M. Raphaël SPYT (jusqu'au point n°2026-05-023), Mme Carole AVRIL (pouvoir à Mme Jennifer PECHEUX), M. Claude WALLENDORFF (pouvoir à Mme Roseline MADDI), M. Bernard DEFORGE (pouvoir à Mme Isabelle BODART), MM. Hacı-Durmus DEMIR (jusqu'au point n°2026-05-024), Christophe LEONARD.

M. Fabien PRIGNON, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu les articles L.1411-2, L.1411-5, D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-22 du même Code,

Vu l'article R.2124-1 du Code de la Commande Publique (CCP) et l'obligation, pour le Conseil de Communauté, de fixer les conditions de dépôt des listes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **décide** que les listes de candidature à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la Communauté seront communiquées par mail à l'adresse suivante : [president@ardennerivesdemeuse.com](mailto:president@ardennerivesdemeuse.com), avant le **15 mai 2026 à 18h00** afin de pouvoir élire ses représentants de la CAO lors du prochain Conseil.

Pour extrait conforme

Le Président  
Mathieu SONNET



Mathieu SONNET

Mathieu SONNET  
2026.06.15 15:57:07 +0200  
Ref:11209718-16911022-1-D  
Signature numérique  
le Président